

Liste de prix fair-fish pour le Sénégal

Valable pour :

- fair-fish = l'association fair-fish
- entreprise = entreprise reconnue par fair-fish exerçant dans la zone de pêche

1. Prix du poisson

1.1. Prix d'achat du poisson (en CFA/kg)

Taille (longueur/poids)	Zone de pêche / Espèce de poisson			
	Saloum		Dakar	
	Mulet	Tilapia	Chinchard, Maquereau- bonite	Bonito, Ravil
<15 cm = trop petit	refusé	refusé	refusé	
15-19 cm = petit	265	325	650	
20-24 cm = moyen	315	375	700	
> 24 cm = gros	365	425	750	
<800 g				refusé
800-1200 g				700
>1200 g				1'000

1.2. Suppléments (en CFA/kg)

- + 50 pour la mareyeuse
- + 10 pour le pêcheur, si le poids commandé est livré*
- + 10 pour la mareyeuse, si le poids commandé est livré*
- + 50 comme participation au carburant pour le transport des poissons par pirogue (seulement au Saloum)

*100% du poids commandé (110% max. seront achetés)

2. Rémunérations

2.1 Salaire journalier (prestataires de service inclus)

La rémunération se monte **au moins à 3'600 CFA par jour de travail.**

Pour cela, le calcul suivant sera employé :

Le salaire minimum garanti (SMIG) de l'Etat de 60'000 CFA par mois sert de base, même s'il n'est valable que pour les fonctionnaires. En comptant les avantages que l'Etat accorde à ses employés, nous partons d'un salaire minimum de 80'000 CFA par mois.

Au Sénégal, on travaille 48 heures par semaine (6 jours de 8 heures). 26 jours de travail sont comptés par mois, les journaliers ne peuvent prétendre ni aux jours fériés ni aux congés payés. Nous donnons aux journaliers ce qui va de soi pour les employés : 18 jours fériés et un mois de vacances par an.

Nous calculons donc $11 \times 26 = 286 - 18 = 268$ jours de travail par an c'est à dire
 $\frac{12 \times 80'000 \text{ CFA}}{268} = 3'600 \text{ CFA par jour.}$

2.2 Les collaborateurs permanents de fair-fish

La rémunération se monte à **5'000 CFA par jour** ; sont comptés les jours notés par le collaborateur dans son rapport.

A cela s'ajoutent les **primes** suivantes :

- le responsable d'une zone de pêche : 50 CFA par kilo de poisson accepté par l'usine (40 CFA / kg si la quantité commandée n'est pas livrée)
- le responsable de production : 70 CFA par kilo accepté en Suisse (50 CFA / kg si la quantité commandée n'est pas livrée)
- le chef d'équipe (directeur de l'entreprise) gagne 10'000 CFA par jour rapporté, mais pas de prime.

2.3. Les journaliers de l'usine de poissons

Les journaliers/journalières de l'usine de poissons gagnent nettement moins que le minimum établi en 2.1. (à Hellas par exemple 2'500 CFA). Si une compensation directe devait provoquer divers conflits et problèmes, il s'agit d'appliquer le règlement exceptionnel suivant :

L'entreprise paye chaque jour où son poisson est transformé dans l'usine, le repas de midi et une boisson à chaque journalier présent.

3. Compensation climatique

La taxe se monte à CHF 1.00 (400 CFA) par kilo de poisson exporté.

4. Prime

La prime de 10% se calcule sur la base des prix du poisson du tableau 1.1.